

# Vichy, Zemmour, Joly, saison 2021

où l'on resserre les boulons du dogme paxtonien

Emmanuel de Chambost, décembre 2021

Décembre 2021 : vers un procès en négationnisme ?.....	1
Perte de mémoire d'Olivier Wieviorka.....	2
Laurent Joly, grand-prêtre défenseur du dogme.....	3
Comment Vichy a-t-il opprimé les Juifs et protégé les Juifs ?.....	9
Sémelin 2021 vs Sémelin 2013.....	9

## Rappel des chapitres précédents

2007 je mets en ligne un texte où je dénonce le dogme paxtonien<sup>1</sup>. Ce texte n'empêche pas la terre de tourner, mais retient l'attention de l'historien franco-israélien Alain Michel.

2012-2014 Alain Michel publie son livre *Vichy et la Shoah, enquête sur le paradoxe français* où il attaque, la « doxa paxtonienne » et presque tous les historiens ayant plus ou moins abordé le sujet Vichy et la Shoah. Les historiens attaqués ne sont pas convaincus, mais le livre est remarqué par Zemmour qui lui consacre un chapitre dans son best-seller *Le suicide français*. Je raconte l'histoire de cette polémique, les thèses en présence sur mon site<sup>2</sup>.

2020 Sous la direction de Laurent Joly, le numéro 212 de la Revue d'Histoire de la Shoah, s'en prend violemment à Alain Michel et Jean-Marc Berlière, qualifiés de « révisionnistes ». Cette histoire est également traitée sur mon site<sup>3</sup>.

## Décembre 2021 : vers un procès en négationnisme ?

En automne 2021, dans les semaines qui précèdent l'écriture de ces lignes, Eric Zemmour prépare son entrée dans la campagne présidentielle avant de se déclarer officiellement le 30 novembre. Est-il besoin de préciser que le ressort principal de cette campagne est un repli identitaire xénophobe et ethnique pour lequel je n'ai aucune sympathie.

Il n'empêche que l'angle d'attaque principal des médias vis-à-vis de Zemmour fut son présumé vichysme. L'intéressé qui avait développé dans un autre livre de 2018 (que je n'ai pas lu) un certain nombre de considérations sur de Gaulle et Pétain ne poursuivit plus le développement de ses considérations historiques, mais réaffirma la proposition la plus irréfutable : « Vichy a protégé les Juifs français et donné les Juifs étrangers »

1 Emmanuel de Chambost, *L'affaire Paxton*, 2007 <http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Paxton.htm>

2 Emmanuel de Chambost, De l'affaire Paxton à l'affaire Zemmour en passant par le livre d'Alain Michel (2007-2014), [http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Alain\\_Michel\\_Zemmour.html](http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Alain_Michel_Zemmour.html)

3 Emmanuel de Chambost, *Laurent Joly, une certaine idée de la science*, décembre 2021  
[http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Laurent\\_Joly\\_RHSO\\_212.html](http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Laurent_Joly_RHSO_212.html)

Il s'en suivit une tempête au cours de laquelle, sous prétexte de contrer, au-delà de Zemmour, l'extrême-droite et même le fascisme, un certain nombre de personnalités politiques, de journalistes, et, hélas, d'historiens, répandirent sur la sphère médiatiques toutes sortes de pieuses réprobations, de tautologies dogmatiques et de contre-vérités. Je cite quelques exemples sur cette page. En marge de l'omniprésence de Laurent Joly, plébiscité par les media comme historien de référence, Alain Michel réussit à placer un article historique de bonne facture sur Le Figaro-Histoire, provoquant la fureur de Laurent Joly qui convia son fan-club sur sa page facebook et, en guise d'avertissement, mis en ligne sur le site PHDN la traduction en français d'une vieille critique qu'il avait faite du livre d'Alain Michel<sup>4</sup>. Une mise en ligne qui pourrait paraître très anodine si le site PHDN n'était dédié à la réfutation du négationnisme. Voilà donc Alain Michel en bonne voie d'être désigné comme négationniste.

Cette ouverture d'une chasse aux sorcières m'a poussé à mettre en ligne cette page avant la fin de l'épisode Zemmour.

## Perte de mémoire d'Olivier Wiewiora

Nous sommes le 8 décembre 2021, l'historien Olivier Wiewiora est amené à commenter sur RTL l'actualité vichysto-zemmouro-macronnesque. Le journaliste Julien Sellier pose la question :

Zemmour manipule l'histoire lorsqu'il dit « Vichy a donné les juifs étrangers et protégé les Juifs français » ? ... C'est historiquement faux ?

Réponse de l'historien : « Oui, c'est historiquement faux ». À près cette réponse claire et précise, Wiewiora se répand en considérations plus ou moins absconses :

Oui, c'est historiquement faux. D'abord, on peut moralement s'interroger sur la valeur d'un tel raisonnement : au fond, les étrangers, on pouvait les livrer, et qu'ils terminent dans les chambres à gaz, donc c'est un raisonnement curieux, mais historiquement, sur ce point donc, Philippe Pétain n'a jamais protégé les Juifs français. Il faut comprendre que pour Vichy, il y a d'abord un antisémitisme d'état ... donc Vichy n'est pas du tout ami des Juifs et ne cherche pas du tout à les protéger, et le deuxième élément, c'est que dans le cadre de la collaboration et compte-tenu de l'importance que les nazis attachent à la persécution antisémite, Vichy va utiliser les Juifs comme monnaie d'échange pour satisfaire l'Allemagne et obtenir en retour des concessions, donc, sur ces deux éléments, effectivement, les Juifs français pèsent peu.

Or, le même Wiewiora a cosigné avec Jean-Pierre Azéma, une phrase qui ressemble étrangement à celle citée par Sellier et décrétée « historiquement fausse »

"... Menant une politique antisémite propre, Vichy, pour sauver les ressortissants français, sacrifie froidement étrangers et apatrides..."<sup>5</sup>

Comment expliquer qu'un historien réputé compétent et honnête soit atteint d'une telle amnésie ? Y-a-t-il des éléments nouveaux qui l'auraient amener à réviser sa vision des évènements ? A ma

4 Laurent Joly, *Critical review of Alain Michel's book on Vichy*, Yad Vashem Studies, 41/1, 2013

5 Jean-Pierre Azéma et Olivier Wiewiora, *Vichy 1940-1944*, p.271 de l'édition de poche 2004, 1ere édition 1997.

connaissance, il n'y en a point eu. En tous cas, le fameux statut des Juifs annoté par Pétain et retrouvé en 2011, évoqué par le journaliste Sellier juste après la réponse de Wiewiorka n'est certainement pas cet élément nouveau qui aurait bouleversé la vision des historiens sur l'antisémitisme de Vichy. Depuis 1948 et la publication des mémoires de Paul Beaudoin, ministre des Affaires étrangères, on savait qu'en octobre Pétain s'était personnellement impliqué dans le statut des Juifs pour le durcir.

Cette phrase que Wiewiorka et Azéma ont publié durant de nombreuses années n'est pas forcément pertinente, tout raccourci est discutable, mais comment se fait-il que ce qui provoque en 2014 ou en 2021 une formidable levée de bouclier dans le monde politique et médiatique ne posait guère de problèmes il y a moins de vingt ans ?

Je n'ai pas d'explication claire à ce durcissement du dogme, mais je comprends maintenant le caractère prophétique de la déclaration de Serge Klarsfeld en 2010, à l'occasion de la fameuse découverte des statuts d'octobre 1940 annotés de la main de Pétain « *Le principal argument des défenseurs de Pétain était de dire qu'il avait protégé les juifs français. Cet argument tombe.* » Mensonge flagrant, puisque ce document n'apportait rien de nouveau, tous les historiens de la période connaissaient déjà le rôle de Pétain dans le statut des Juifs d'octobre 1940 mais la lecture du Vichy-Auschwitz<sup>6</sup> de Klarsfeld nous avait aussi appris comment le gouvernement de Vichy avait refusé en juillet 1942 que la police française participe à l'arrestation des juifs français et s'était ensuite opposé, une année durant, à la dénaturalisation massive demandée par les Allemands.

Que Pétain ait durci le statut des Juifs en octobre 1940 et que le gouvernement de Vichy ait protégé les Juifs français des déportations allemandes à partir de l'été 1942 sont deux énoncés historiquement corrects. Que l'un soit vrai n'implique pas que l'autre soit faux.

Indépendamment de ces considérations factuelles, d'autres considérations systémiques conduisent à penser que le maintien d'un état français a été un facteur favorable à la survie des Juifs. S'il peut paraître déplacé d'associer au sauvetage des Juifs un régime qui les a opprimés, la thèse esquissée par Asher Cohen<sup>7</sup>, Alain Michel<sup>8</sup> et Jacques Séminel<sup>9</sup>, selon laquelle un certain nombre de Français d'une part, et les organisations juives de résistance d'autre part ont pu effectuer des actions de sauvetages parce qu'elles évoluaient dans un cadre relativement favorable, celui d'un État français maintenu, semble faire l'objet d'un consensus..

## Laurent Joly, grand-prêtre défenseur du dogme

Laurent Joly figure en bonne place parmi les historiens qui savaient avant la divulgation par Klarsfeld du document annoté de la main de Pétain que le Maréchal avait personnellement durci le statut des Juifs, il l'avait évoqué en 2006<sup>10</sup>, mais, comme je l'ai déjà raconté<sup>11</sup>, ce fut Alain Michel qui intervint dans une tribune publiée dans *Le Monde* pour dénoncer l'entourloupe Klarsfeldienne.

6 Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, 2T, Fayard 1983-1985

7 Asher Cohen, *Persécutions et sauvetages : Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy*, Paris, Cerf, 1993

8 Alain Michel, *Vichy et la Shoah, enquête sur le paradoxe français*, CLD, 2012,

9 Jacques Séminel, *La survie des Juifs en France : une approche multifactorielle* dans Revue d'Histoire de la Shoah n°212, 2020

10 Laurent Joly, *Vichy dans la solution finale*, Grasset, 2006, p.84

En 2021, sollicité de toutes parts pour dire la vérité historique, lorsqu'on lui sort le fameux document annoté par Pétain, Joly s'abstiendra de surenchérir sur ce point, mais s'abstiendra également dissiper les illusions des journalistes sur la valeur du document. Car l'intox de Serge Klarsfeld et de son fils Arno pour promouvoir le document annoté a parfaitement réussi. Pour tous les journalistes et personnes politiques qui interviennent sur la question, ce document est décisif<sup>12</sup>.

Ce que j'écrivais en 2007<sup>13</sup> ou plus récemment en 2020<sup>14</sup> reste malheureusement exact « Quand on parle de Vichy, ce n'est pas bien grave de s'écartez de l'Histoire, à condition qu'on le fasse dans le sens du noircissement ».

<p>Sur BFM-TV<sup>15</sup> en présence de Laurent Joly, un certain Laurent Neumann déclare :</p> <p>« Je parle sous le contrôle de Laurent Joly : c'est bien le régime de Vichy qui a procédé à deux recensements des Juifs de France, recensements qui ont permis, et l'arrestation et la déportation des Juifs de France. »</p>	<p>Remarque EdC :</p> <p>Le recensement d'octobre 1940 en zone occupée a été effectué en vertu de l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940. L'administration française applique l'ordonnance sans en référer à Vichy<sup>16</sup>.</p>
---	---

Laurent Joly sensé contrôler les propos de Neumann n'a pas démenti que « Vichy » avait procédé aux deux recensements des Juifs. Aux yeux du nouveau grand-prêtre et néanmoins historien, charger abusivement Vichy n'est pas un péché<sup>17</sup>.

Bien des bêtises ont été égrainées cet automne. L'intervention sur le site *Arrêt sur Images*, de Mathilde Larrère qui se veut « passeuse de savoir » fut à cet égard un grand moment<sup>18</sup>.

11 Emmanuel de Chambost, *De l'affaire Paxton à l'affaire Zemmour en passant par le livre d'Alain Michel*, 2014 [http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Alain\\_Michel\\_Zemmour.html](http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Alain_Michel_Zemmour.html)

12 Sur BFM-TV, le 28 septembre Bruce Toussaint à Laurent Joly « parlez-nous de ce document d'octobre 1940 qui établit le statut des Juifs, annoté de la main de Pétain. » Le 17 octobre, Clément Beaune, secrétaire d'état s'exprime sur radio J et invite Zemmour à aller voir le document annoté de la main de Pétain. Le 8 décembre, sur RTL, interrogeant l'historien Wieviorka, Julien Sellier étaie ses connaissances « Et le rôle de Pétain, dans cette période de l'histoire, il a été établi, prouvé : c'est la main du maréchal qui en octobre 1940 annote le statut des Juifs pour les exclure de la vie publique. »

13 Emmanuel de Chambost, *L'affaire Paxton, (conclusion)* 2007 <http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Paxton.htm>

14 Emmanuel de Chambost, *Laurent Joly, une certaine idée de la science, Culte de Vichy, culte du grand salaud*, 2020, [http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Laurent\\_Joly\\_RHSO\\_212.html#Salaud](http://siteedc.edechambost.net/Paxton/Laurent_Joly_RHSO_212.html#Salaud)

15 BFM-TV, 28 septembre, émission de Bruce Toussaint

16 Jean-Marc Berlière, I, Perrin, 2018, p.735 ; Laurent Joly, L'État contre les Juifs, Grasset, 2018, p.44.

17 Sur le recensement d'octobre 1940, voir Laurent Joly, L'État contre les Juifs, Grasset, 2018 pp.41-45, « L'administration française est tenue d'appliquer les ordres allemands, écrit Joly ». Voir aussi Jean-Marc Berlière, I, Perrin, 2018, p.734-736 . Cette information est déjà présente en 1954 dans Robert Aron, Histoire de Vichy.

18 Mathilde Larrère, Arrêt sur images 14/10/2021. Les vrais pourcentages sont 12,5 % et 41 %. L'année 1943 marque une pause relative dans les déportations.

Mathilde Larrère, ASI, 14/10/2021, 9'08"	Remarque EdC
« Dès 1943 les demandes allemandes continuent, augmentent, et la France de Vichy qui choisit de les suivre ne peut plus envoyer suffisamment de juifs étrangers et donc il va aussi déporter des juifs français (sic) »	1943 est une année où les déportations sont relativement faibles. Les Allemands essaient de faire sauter le verrou de la nationalité française en faisant pression sur le gouvernement français pour une vaste dénaturalisation ... qui ne viendra jamais. Des juifs français sont arrêtés à partir de 1944, parce que les accords Bousquet-Oberg sont caduques et que les Allemands procèdent eux-même à des arrestations. <sup>19</sup>

Mathilde Larrère, ASI, 14/10/2021, 10'13"	Remarque EdC
« 25 % des Juifs français et 90 % des Juifs étrangers furent déportés »	Les vrais pourcentages sont respectivement de 12,5 % et de 41 % <sup>20</sup>

On aurait pensé que Jean Lebrun, qui a derrière lui une carrière de journaliste historien bosseur, brillant et rigoureux, se montrerait meilleur élève. Se revendiquant lui-aussi passeur d'histoire comme sa jeune consœur, et voulant, comme elle, remettre Zemmour à sa place, nonobstant la présence à ses côtés de trois historiens, dont Annette Becker, Jean Lebrun, hélés, invente carrément l'histoire<sup>21</sup>.

Jean Lebrun, Fr.Inter (27/11/21), 35'50"	Remarques EdC
« le CGQF va assurer le fichage des Juifs, constituant ainsi un réservoir de déportables dans lequel les Allemands vont pouvoir puiser quand ils le voudront. C'est ainsi qu'on retrouvera dans le même convoi le père de Jean Ferrat qui se croyait protégé par sa naturalisation et Pierre Masse, cet avocat qui avait eu le cran d'écrire des lettres de protestation à Pétain et qui avait été l'un des premiers ciblés pour délit d'antimaréchalisme ... »	Pierre Masse qui a été arrêté en 1941, mais pas lors de la rafle dite des notables du 12 décembre, mais lors de la rafle du 20-21 août 1941 au titre de représailles avait été recensé comme juif non pas par le CGQJ en 1941, mais en octobre 1940 à la suite de l'ordonnance allemande. En plus du bouclage du XIe arrondissement le 20 août, les Allemands avaient décidé d'arrêter aussi un certain nombre de notables français, surtout des avocats, et aucun élément ne conduit à penser que sa lettre à Pétain ait été la cause de son arrestation <sup>22</sup> .

A travers la personne de Pierre Masse, évoqué dès le début de l'émission, Jean Lebrun entendait suggérer que les « bons vieux juifs français » n'avaient pas bénéficié de la protection de Vichy. Or,

19 Voir par exemple Serge Klarsfeld ou Asher Cohen,

20 Serge Klarsfeld, Vichy-Auschwitz, Tome 2, Fayard 1985, pp .179-181

21 Jean Lebrun, émission Intelligence service sur France Inter, 27/11/21, *Le général de Gaulle et Pétain, 1940-1942*,

22 Emmanuel de Chambost, *20 août 1941, la grande rafle dont on ne parle pas*, sur le site HSCO, 2021, <https://hsco-asso.fr/20-aout-1941-la-grande-rafle-dont-on-ne-parle-pas/>

ce qui est en débat, c'est la protection dont auraient bénéficié les Juifs français lorsque les nazis mettent en route les déportations vers l'Est, c'est-à-dire à partir de Juillet 1942

Jean Lebrun a invité des historiens qu'il ne laisse guère parler, mais Annette Becker arrive quand même à placer un mot :

Annette Becker, Fr.Inter (27/11/21), 39'	Remarques EdC
<p>« La décision d'arrestation est bien une décision allemande, des militaires allemands, sauf que les militaires allemands n'ont absolument aucune possibilité de retrouver les Juifs qu'ils veulent arrêter, et donc, bien évidemment le statut des juifs, le fichage des Juifs est mis à leur disposition par les autorités françaises, et c'est là que l'on voit que dès 1941, la politique de collaboration dans la politique antijuive est déjà parfaitement organisée. »</p>	<p>Si l'on parle de collaboration concernant la persécution des Juifs, mieux vaut être précis, surtout si l'on est historien.</p> <p>Entre les arrestations de 1941 et celles de 1942, il y a la décision allemande, qui n'est pas un détail, de déporter tous les Juifs à l'Est pour les exterminer.</p> <p>En 1942, les autorités allemandes s'adressent au gouvernement de Vichy pour procéder aux arrestations, ce qui n'est pas le cas des 3 rafles de 1941. La première, celle de mai est effectuée sur initiative du gouvernement de Vichy, sur suggestion allemande. Les 2 autres, respectivement en août et en décembre sont à l'initiative des autorités allemandes, sans consultation du gouvernement de Vichy. Les Allemands s'adressent directement à l'administration française<sup>23</sup>.</p>

Force est de dire qu'Annette Becker entretient volontairement la confusion entre le statut des Juifs d'octobre 1940, les arrestations de Juifs français en 1941 et les déportations de 1942. On peut éprouver la plus grande répulsion pour le statut des Juifs adopté en octobre 1940 par le gouvernement de Vichy et durci au printemps 1941, mais ce n'est pas cela qui a mis en danger Pierre Masse qui vivait à Paris, en zone occupée<sup>24</sup>. Dans la zone occupée, les Allemands n'ont pas attendu le statut des juifs pour édicter leurs ordonnances du 27 septembre 1940. Ils n'ont pas demandé l'avis du gouvernement français pour ordonner à l'administration française de faire le recensement. Que les services de la préfecture de police aient effectué ces ordres de façon particulièrement efficace en constituant ce qu'il convient d'appeler le fichier Tularc fait partie de l'histoire de la collaboration et mérite toute l'attention des historiens, mais il ne s'agit en aucune façon d'une collaboration « paxtonienne » demandée par le gouvernement de Vichy et refusée par Hitler, c'est une collaboration ordonnée par les Allemands et accomplie par l'administration française.

Pour enfoncer le clou Jean Lebrun ajoute finalement

23 Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, Tome 1, Fayard, 1983 ; Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs*, Perrin, 2018, article *Police et policiers français dans la persécution raciale*, pp.701-790

24 Pour l'histoire de Pierre Masse, voir Emmanuel de Chambost, *20 août 1941, la grande rafle dont on ne parle pas*, 2021, sur le site HSCO, <https://hsco-asso.fr/20-aout-1941-la-grande-rafle-dont-on-ne-parle-pas/>

Jean Lebrun, Fr.Inter (27/11/21), 40'	Remarques EdC
«Au camp de Compiègne, où l'on retrouve les notables français, les conditions sont plus dures que dans le camps de Beaune-la-Rolande où sont internés les Juifs étrangers. »	Les conditions de vie au camp de Compiègne dépendaient uniquement des Allemands, les gardiens étaient des soldats de la Wehrmacht <sup>25</sup> .

Revenons à Laurent Joly qui produit moins d'âneries que Mathilde Larrère, JeanLebrun ou Annette Becker. En rassemblant ses interventions sur BFM et France Inter ainsi que sa contribution écrite pour France Info<sup>26</sup>.

L'affirmation « Le régime de Vichy a protégé les Juifs français et donné les Juifs étrangers » est un *Fake*<sup>27</sup> pour les raisons suivantes :

- Lors de la rafle du Vel d'hiv, 3000 enfants d'étrangers, mais nés en France donc français ont été arrêtés par la police française et ultérieurement déportés.
- Dire que Vichy a protégé les Juifs français reprend un thème de l'extrême-droite.
- Cette affirmation est assimilable à la thèse du Glaive et du bouclier, thèse de Robert Aron qui a été démontée par Paxton.

En général, Joly évite les contre-vérités flagrantes, il laisse dire aux autres sans les contredire, mais il en écrit lui aussi, par exemple sur le Vrai ou Fake de France-Info

Laurent Joly, France info, 01/10/21	Remarques EdC
« Il est donc faux de dire que Vichy a protégé les Juifs français. Philippe Pétain et son régime ont pleinement collaboré avec l'Allemagne, en particulier à partir de 1942, en arrêtant des Juifs aussi bien étrangers que français. »	Que lors de la rafle du Vel d'hiv, par exemple, les enfants nés en France, donc de nationalité française furent arrêtés en même temps que leurs parents étrangers, n'autorise pas à dire que le gouvernement de Vichy a arrêté les Juifs aussi bien français qu'étrangers. Toute la préparation des rafles, avec le fameux fichier juif prenait en compte la déportabilité des Juifs, et les Juifs français n'étaient pas déportables. C'est pourquoi les Allemands ont demandé, en vain, une année durant, la dénaturalisation des Juifs. <sup>28</sup>

25 Adam Rutkowski, *Le camp de Royallieu à Compiègne (1941-1944)*, dans *Le Monde Juif*, n°104, 1981/4 ; Denis Paschanski, *La France des camps, l'internement 1938-1946*, Gallimard, 2002, p.176.

26 France Info, 01/10/21, Vrai ou Fake.

27 C'est en ces termes que la question est posée à Laurent Joly tant sur BFM que sur France info, et il répond oui tout en précisant qu'il n'aime pas ce terme.

28 Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, 2 tomes, Fayard, 1983 ; Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs*, Perrin, 2018, article *Police et policiers français dans la persécution raciale*, pp.701-790

Lorsqu'on parle de la question de la mise en œuvre de la solution finale en France à partir de 1942, considérer que la police de Vichy a arrêté aussi bien les Juifs français qu'étrangers, ce n'est pas de l'incompétence, Joly connaît bien son sujet, c'est de la mauvaise foi. Joly ment le plus souvent pas omission, mais dans ce cas, il n'a pas hésité à faire du *Fake*.

Revenons point par point à l'argumentaire de Joly qui se fige dans une langue de bois paxtonienne, plus dogmatique que Paxton :

Argumentaire de Joly	Remarques EdC
Lors de la rafle du Vel d'hiv, 3000 enfants d'étrangers, mais nés en France donc français ont été arrêtés par la police française et ultérieurement déportés.	Les historiens qui ont écrit que Vichy avait protégé les Juifs français ne parlaient évidemment pas des enfants déportés. Tous signalaient aussi ce fait. En acceptant pendant un an la sous-traitance de l'arrestation des Juifs déportables à condition que les Juifs français n'en fassent pas partie, dans un contexte où la politique nazie était de déporter et d'exterminer tous les Juifs, Vichy a bel et bien protégé les Juifs français - en se rendant complice de l'assassinat des Juifs étrangers.
Dire que Vichy a protégé les Juifs français reprend un thème de l'extrême-droite.	S'arroger le droit d'interdire une formulation historique sous prétexte qu'elle aurait pu être celle de l'extrême droite est une pratique de censure dans la mesure où les tenants du dogme bénéficient de la complicité d'une grande partie de la classe médiatico-politique. Reléguer une parole qui ne plaît pas à un continent médiatique de droite ou d'extrême droite est un procédé minable qui permet ensuite d'accorder l'étiquette extrême-droite à quelques esprits libres
Cette affirmation est assimilable à la thèse du Glaive et du bouclier, thèse de Robert Aron qui a été démontée par Paxton.	Dire que Paxton a voulu démontrer que Vichy n'avait jamais joué le rôle d'un bouclier pour quoi que ce soit est exact. Cela ne prouve pas que la démonstration était correcte. Je compte revenir sur cette question du bouclier dans les prochains mois. J'ai déjà essayé de montrer, en 2007, que l'argumentation de Paxton sur ce point était particulièrement médiocre.

# Comment Vichy a-t-il opprimé les Juifs et protégé les Juifs ?

Cette chasse aux bêtises à laquelle je me suis livré ces dernières semaines est un travail fastidieux, nécessaire, de mon point de vue, par respect pour l’Histoire, mais qui ne me passionne guère. Il y a sans doute des tâches plus urgentes pour préparer l’avenir. Il n’empêche que chacun doit faire son boulot, j’essaye de faire le mien.

De l’ensemble des travaux des historiens qui ont défriché l’histoire des Juifs en France sous l’Occupation, il se dégage l’idée que les gouvernements de Vichy ont opprimé les Juifs de juin 1940 à juin 1942, qu’à l’été 1942, mais qu’avec la mise en œuvre de la Shoah par les Allemands, le gouvernement français s’est d’abord rendu complice de la déportation des Juifs étrangers, mais qu’il a protégé les Juifs français, à l’exception des enfants français de parents étrangers, et que la complicité dans la déportation de Juifs étrangers a été revue à la baisse dès septembre 1942.

Ceci est formulé, par exemple, par les Néerlandais Griffioen et Zeller de la façon suivante<sup>29</sup> :

Les principales causes de la différence entre les Pays-Bas et la France [...] Le plus frappant, dans le cas de la France est que le gouvernement de Vichy, à cause de sa collaboration étroite avec les autorités d’Occupation et la police allemande – facilita les déportations massives à l’été 1942. Néanmoins, le gouvernement de Vichy est aussi responsable de l’interruption des déportations à l’automne de cette même année ainsi qu’entre mars et juin 1943 , alors que la section juive de la Sipo-SD allemande était bridée par sa propre hiérarchie SS .

Telle est également la teneur de la conclusion de l’ouvrage de Jacques Sémelin publié en 2013<sup>30</sup>. L’auteur s’étendait sur la complexité de la situation et établissait des distingos qui s’imposent entre les périodes, entre la zone occupée et la zone libre, entre les juifs français et les étrangers. Sémelin en arrivait donc à la même conclusion que celle qu’Alain Michel avait publiée un an plus tôt, avec cette différence que le livre d’Alain Michel se voulait polémique au contraire du livre de Sémelin, dont l’approche était plutôt consensuelle, sauf vis-à-vis d’Alain Michel, qu’il ne citait qu’en note de bas-de-page, pour le désigner comme réhabilitateur de Vichy.

Ci-dessous, nous verrons comment Sémelin écrit en 2021 le contraire de ce qu’il écrivait en 2013, avec comme seule constante, les coups bas portés à Alain Michel. C’est à lui qu’il convient donc de décerner la palme d’or de la lâcheté pour la saison 2021.

## Sémelin 2021 vs Sémelin 2013

Le 2 décembre 2021, Jacques Sémelin publiait une tribune dans *Le Monde*<sup>31</sup> où il s’attaquait à la foi aux positions supposées de Zemmour sur Vichy et à ses positions xénophobes contenues dans

29 Pim Griffioen et Ron Zeller, Anti-Jewish Policy and Organization of the Deportations in France and the Netherlands, 1940–1944, A Comparative Study, in *Holocaust and Genocide Studies*, V20 N3, Winter 2006, pp. 437–473, updated version 2018

30 Jacques Sémelin, *Persécutions et entraides dans la France occupée, comment 75 % des Juifs en France ont échappé à la mort ?*, Les Arènes-Seuil, 2013, Conclusion : Singularité de la France de Vichy dans l’Europe nazie, pp.799856

31 Jacques Sémelin « M. Zemmour, votre rhétorique est celle de “l’entrepreneur identitaire” qui peut entraîner un pays au massacre », *Le Monde* 02/12/2021

son programme de candidat à la présidence. Je ne m'intéresse

Je montre dans le tableau ci-dessous où je reprends l'intégralité de la partie de la tribune consacrée à Vichy, que la position de Sémelin en 2021 à propos de Zemmour est en contradiction presque totale avec sa position exprimée dans son livre sur les persécutions et les conditions de survie des juifs de France<sup>32</sup>.

Mes remarques personnelles (Note 1, Note 2 ...) sont présentées après le tableau.

Sémelin 02/12/2021	Sémelin 2013
<p>Vous vous présentez à la présidence de la République et vous commencez par tromper les Français sur un des points majeurs de l'histoire de France : durant l'Occupation nazie, si beaucoup de juifs n'ont pas été déportés, ce n'est pas grâce à Vichy, mais en dépit de Vichy. Dès 2014, vous vous étiez emparé de cette question jusqu'alors peu travaillée par les historiens : pourquoi une telle proportion de juifs (75 %), et en particulier de juifs français (85 %), ont-ils pu survivre en France ?</p>	<p>p.838</p> <p>Au cours des dernières années, on a trop fait de présentations caricaturales et manichéennes de ce régime. Car Vichy n'est pas d'un bloc et ses dirigeants sont traversés par des contradictions.</p>
<p>Vous qui vous targuez de culture historique, vous ne pouviez pas ignorer ces données, corroborées par plusieurs de mes pairs. Au lieu de cela, vous avez pioché des éléments très contestables chez un auteur peu reconnu par la communauté scientifique, tout en attaquant des historiens aussi rigoureux que Serge Klarsfeld.</p>	<p>(Note 1)</p>

<sup>32</sup> Jacques Sémelin, *Persécutions et entraides dans la France occupée, comment 75 % des Juifs en France ont échappé à la mort ?, Les Arènes-Seuil, 2013*

Sémelin 02/12/2021	Sémelin 2013
<p>Pour faire court, j'évoquerai les exemples du Danemark et de la France : les cas les plus représentatifs de la collaboration d'État. Dès 1940, le gouvernement danois, pourtant proche de l'occupant, déclare que Berlin ne peut toucher aux juifs, faisant valoir que ceux-ci font partie intégrante de la communauté nationale. Copenhague s'en tiendra à cette position qui rendra possible le sauvetage des juifs de ce pays.</p> <p>(Note 2 )</p>	<p>p.837</p> <p>En revanche, les Allemands échouèrent au Danemark où s'était constitué un gouvernement collaborateur., le gouvernement mit systématiquement en avant le mémorandum de 1940, accepté par Berlin dès le début de l'Occupation. Ce memorandum stipulait que le Danemark devait s'aligner sur l'Allemagne en matière de politique étrangère mais conservait son autonomie en matière de politique intérieure. Copenhague a su maintenir cette ligne de défense et c'est pourquoi le projet nazi de déporter les Juifs de ce pays fut reporté jusqu'en octobre 1943.</p>
<p>Pétain, tout au contraire, publie, en 1940 puis en 1941, un premier puis un second statut des juifs, qui les met au ban de la société : il en dénaturalise plusieurs milliers et rend légal l'internement des juifs étrangers dans des camps. Tout est à l'avantage jusqu'à ce que, par étapes successives, le régime en vienne à arrêter des juifs français pour les livrer aux nazis.</p>	<p>p.808</p> <p>La plupart des travaux sur la persécution des juifs se sont aussi concentrés sur les années 1940-1942. Ils s'attachent surtout à étudier la mise en place des législations antisémites [...]On a alors le sentiment que l'essentiel a été dit sur la France et sur sa compromission avec les nazis...</p> <p>p.837</p> <p>Quelques mois plus tard, Vichy se montre plus réticent à tenir ce rôle de « rabatteur de juifs » pour les nazis. Serge Klarsfeld a expliqué de manière convaincante comment Laval adopte une telle position à partir de septembre 1942 en raison des pressions de l'opinion, je vais y revenir. Dès lors, le gouvernement français, qui avait dans un premier temps facilité ces déportations, commence à en devenir le pouvoir écran, relayant moins, voire ne relayant plus les exigences allemandes en ce domaine.</p>

Sémelin 02/12/2021	Sémelin 2013
<p>Il est vrai que Vichy a d'abord visé en priorité les juifs étrangers, comme l'atteste la tragédie du Vél'd'Hiv. De concert avec l'occupant, les policiers français ont pour mission d'en arrêter au moins 27 000, mais ils en capturent exactement 12 884. Ce sont bien entendu 12 884 de trop, mais que s'est-il passé ? Paris a connu un mouvement de solidarité spontanée envers ces juifs, pour l'essentiel étrangers, grâce à des fuites en provenance de la Préfecture de police. Des milliers d'entre eux ont réussi à échapper aux mailles du filet avec la complicité d'une population choquée qu'on arrête femmes, enfants et personnes âgées. Cette aide est d'autant plus remarquable que la population était traversée par des préjugés xénophobes.</p>	p.847  Klarsfeld qui a méthodiquement dépouillé toutes les archives disponibles a montré que Vichy s'est refusé en deux circonstances critiques à livrer des Juifs Français .
<p>Ce soutien aux juifs étrangers s'exprime à nouveau en zone libre quelques semaines plus tard quand plusieurs hauts prélats catholiques élèvent des protestations, dont la plus connue est celle de l'archevêque de Toulouse, Jules Saliège. Le 23 août 1942, les églises de ce diocèse résonnent de son cri : « <i>Les juifs sont des hommes, les juifs sont des femmes, les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux.</i> » Vous oubliez d'en parler, M. Zemmour, alors que ces mots sont l'honneur de la France au pire moment : celui du génocide.</p>	(Note 3)
<p>Le général de Gaulle en a d'ailleurs vu l'importance historique puisqu'il a fait M<sup>gr</sup> Saliège compagnon de la Libération, le 7 août 1945, au motif qu'il « <i>s'est opposé à l'ennemi en le dénonçant du haut de la chaire et dans ses lettres pastorales</i> ». Vous omettez aussi d'en parler car cela ne va pas dans votre sens : celui d'une supposée connivence entre Pétain et de Gaulle, vieille rengaine de l'extrême droite.</p>	

Sémelin 02/12/2021	Sémelin 2013 (p.845)
<p>Quant aux juifs français, il est vrai qu'ils ont été moins déportés. Non parce qu'ils auraient servi de monnaie d'échange contre les juifs étrangers, mais parce que Vichy savait que l'opinion n'aurait pas compris leur arrestation et leur livraison à l'occupant.</p> <p>Par un lent processus qui datait au moins de la Révolution française, ces citoyens juifs avaient réussi à pleinement s'intégrer culturellement. L'entreprise de destruction par Vichy de cette intégration des juifs à la nation n'a donc qu'en partie réussi. Elle a été incapable de briser totalement les liens sociaux qui existaient depuis près de cent cinquante ans entre ces Français israélites et leurs compatriotes. Là encore, la société française a donc agi comme un garde-fou, retenant ses dirigeants de s'enfoncer davantage dans cette entreprise criminelle. Ce n'est pas Pétain qui a sauvé les juifs français, c'est l'intégration séculaire des juifs à la nation qui les a rendus moins arrêtables.</p> <p>(Note 4)</p>	<p>Au total, le taux de survie des juifs étrangers en France se situe non loin de 60 %, chiffre important au regard des hécatombes subies dans d'autres pays. Le pourcentage de survie des Français juifs est, comme on le sait, encore plus élevé : près de 90 %.</p> <p>Faut-il mettre ce résultat uniquement sur le compte des réactions de la société civile, des réseaux de sociabilité dont les juifs français ont bien plus profité que les juifs étrangers ? Ou faut-il considérer que les dirigeants de Vichy ont eux-mêmes une part de responsabilité dans un tel bilan ? Il faudrait pour cela évaluer, par-delà les justifications qu'ils ont pu donner après-guerre, la part d'intentionnalité dans leur disposition à protéger les juifs français. Or je ne suis pas en mesure d'y répondre, n'étant pas spécialiste de l'évolution politique et psychologique de ces dirigeants [...] mais parvenu au terme de cette recherche, ce questionnement me semble incontournable.</p>
<p>Cependant, partout en Europe, Berlin acceptait que les gouvernements locaux déportent d'abord les juifs étrangers pour faciliter ensuite la livraison des juifs nationaux ; ce qui s'est produit en France, surtout en 1944. Environ 24 500 d'entre eux ont quand même été exterminés, ce qui reste considérable. Et le bilan aurait été pire si l'Occupation s'était prolongée. Il n'y a pas de quoi s'en réjouir, et opposer juifs français et étrangers pour les besoins de votre cause contre tous ceux dont la France, selon vous, devrait aujourd'hui se débarrasser.</p> <p>(Note 5)</p>	<p>p.803</p> <p>J'ai moi-même fait une découverte. Je n'avais pas pris conscience que près de 90 % de Juifs français avaient survécu à la Shoah.</p> <p>p.842</p> <p>Pour autant, les déportations ne cessent pas, mais elles fléchissent nettement. Elles passent de 41 951 en 1942 à 17 069 en 1943. Cependant, elles s'intensifient en 1944, puisqu'au cours des six premiers mois, on compte déjà 16 025 déportés Juifs. Dans les faits, les Allemands sont de plus en plus contraints à opérer les arrestations.</p>
[Le reste de la tribune concerne la xénophobie de Zemmour dans la France de 2021]	

(Note 1) Cette petite phrase est particulièrement minable, de la part d'un auteur qui n'a jamais écrit nulle part en quoi son approche était différente de celle d'Alain Michel, qui s'était excusé oralement auprès d'Alain Michel, en 2013 en disant que sa note de bas de page (Alain Michel réhabilitateur de Vichy, était une erreur)

(Note 2) D'où Séminel sort-il que les Danois aient averti les Allemands dès 1940 qu'ils ne devaient pas toucher aux Juifs ? Il n'en parle pas dans son livre. Jusqu'à preuve du contraire, il s'agit d'une pure invention, pour les besoins de la cause

(Note 3) De Gaulle, Saliège ... où Séminel veut-il en venir ? Procès en inquisition ? Faudrait-il évoquer de saintes figures, chaque fois que l'on se risque à des considérations historiques ?

(Note 4) Il est faux d'assimiler les Juifs Français aux Juifs de vieille souche. Sur une population de Juifs français estimée à 195 000, près d'un tiers sont des Juifs naturalisés de fraîche date<sup>33</sup>.

(Note 5) Gros mensonge de Séminel passé en contrebande : Le teste suggère clairement qu'en 1944, la police de Vichy a arrêté des Juifs français, alors que précisément, les Allemands ont décidé de se débrouillé eux-même, et par conséquent, ils arrêtent aussi bien les Français que les étrangers.

---

33 Serle Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, Tome 2, Fayard, 1985, pp.179-181